

## **CLINIQUE DENTAIRE**

Le service dentaire scolaire s'adresse aux enfants durant toute la scolarité obligatoire.

Il offre :

- Un examen annuel par la clinique dentaire ambulante
- La possibilité de traiter la denture selon un tarif préférentiel
- Une aide financière pour les soins, sous condition de revenu. (cf site de la commune des Breuleux)

Les soins éventuels à effectuer sont consignés dans le carnet dentaire personnel de l'élève qui sera présenté aux parents pour signature.

## **ASSURANCE**

La police d'assurance de la commune consiste en une police complémentaire qui ne couvre que les frais que votre assurance ne prend pas en charge (franchise, participation personnelle).

Pour plus d'informations concernant la procédure à suivre, veuillez contacter la direction.

## **TRAITEMENT MÉDICAMENTEUX**

Nous demandons aux parents d'informer les enseignants si leur enfant suit un traitement ainsi que tout changement lié à celui-ci.